

Procès-verbal de la commission recherche du 30 mars 2023, rédigé par N. Jaëck, VP Recherche.

Ordre du jour

13h45 : CR en formation restreinte

- Demandes d'éméritat :
- Jean Casenave (IKER)
- Frédéric Lambert (CLLE Montaigne)
- Angel Pino (Plurielles)

14h-17h : CR plénière

- Validation du PV du 2 mars 2023
- Audition des candidats « projets Passerelles »
- Intégrité scientifique : présentation par E. Guilhamon : point reporté à la CR d'avril
- Désignation des rapporteurs pour l'APP Revues
- Grille de prélèvement sur les financements extérieurs des projets de recherche
- Réunions d'information sur les AAP : présentation par la DR, pôle « Projets et partenariats »

Étaient présents ou représentés :

P. Antolin, P. Chassaigne, B. Collignon, R. Estève, V. Giacomotto, C. Gonzalez-Scavino, E. Guilhamon, N. Jaëck, A. Lampropoulos (représenté par B. Collignon), O. Le Deuff, M.-C. Lipani, P. Meyzie (représenté par M.-C. Lipani) P. Beucé, D. de la Fuente, F. Hoffmann, E. Jean-Courret, N. Soubiale, A. Ventura, S. Barbeyron

Pour la DGS : K. Le Coz-Thouvais

Pour la DR : A Benharrat, V. Biélenda, A. Bienvenu, A. Huteau.

13h45 : CR en formation restreinte

On examine les demandes d'éméritat, présentées par N. Jaëck – deux premières demandes et une demande de renouvellement.

Jean Casenave (IKER). Jean Casenave est PR de langues et littératures basques à l'UFR Langues et Civilisations, il fera valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} septembre 2023 et c'est donc une première demande. Le dossier qu'il présente remplit les conditions votées par la Commission Recherche pour prétendre à l'éméritat. Il dirige 4 thèses – 3 inscrites en 2021 et 1 inscrite en 2022, et il fait également état de projets de recherche en cours au sein d'IKER : le lancement, en

collaboration avec le laboratoire E. Durkeim et l'ethnopôle du pays basque, d'un projet de recherche sur les rapports entre le théâtre contemporain et la tradition théâtrale populaire, et puis la réactivation de la collection « Études basques » aux PUB. Jean Casenave est un chercheur dont l'activité d'encadrement doctoral est absolument nécessaire à IKER – il est le seul PR UBM en littérature basque –, et dont le dynamisme en matière de recherche sert également le laboratoire. N. Jaëck propose donc que la CR lui accorde l'éméritat, et cette demande est acceptée à l'unanimité.

Angel Pino (Plurielles). Angel Pino est professeur de littérature chinoise à l'UFR Langues et civilisations. Son dossier indique qu'il a obtenu un prix qui ouvre à l'obtention de l'éméritat de plein droit (le prix de la fondation culturelle franco-taïwanaise décerné par l'Académie des Sciences Morales et Politiques). Comme la DRH l'en a informé, ce n'est pas le cas – il ne s'agit pas d'un prix scientifique mais d'un prix culturel. Pour autant, son dossier, rempli de manière minimaliste et qui renvoie la CR sur HAL et sur l'annuaire pour y trouver ses publications et les responsabilités exercées, contient un élément suffisant, selon cette CR, pour accorder l'éméritat, à savoir deux thèses en cours. N. Jaëck propose donc qu'on lui accorde l'éméritat, et cette demande est acceptée à l'unanimité.

Pour Frédéric Lambert (CLLE Montaigne), il s'agit d'une demande de renouvellement. Selon N. Jaëck, cette demande est très légitime : F. Lambert a rédigé un bilan soigneux de son premier éméritat qui convainc largement de son activité scientifique et de son apport à son UMR, CLLÉ Montaigne. Pour ce qui est de cette nouvelle demande, elle est justifiée par le fait qu'il dirige encore 2 thèses dont les soutenances sont prévues en 2023 et 2024, et qu'il fait état de nombreux projets, d'envergure nationale – notamment la coordination du groupe Aspect en Grec, des projets de publication (un chapitre d'un ouvrage pluridisciplinaire sur le nom propre, ou encore la traduction en français de la *Cambridge Grammar of Classical Greek*). A CLLÉ, il travaille notamment sur la manière dont les conflits naissent, évoluent et se résolvent dans le dialogue oral. L'avis de la direction de l'unité est très favorable, et N. Jaëck propose donc que la CR lui accorde l'éméritat : cette demande est acceptée à l'unanimité.

14h-17h : CR plénière

- 1- Validation du PV du 2 mars : le PV est validé à l'unanimité.
- 2- Audition des candidats « projets Passerelles »

N. Jaëck rappelle la politique de cet AAP : il s'agit de favoriser le dépôt de projet nationaux ou internationaux d'envergure, la seule contrainte étant que le porteur cible un appel à projets pertinent, et s'engage à déposer en 2024 ou 2025. Il était également précisé que l'on encouragerait les projets relevant des groupes de travail structurants. Quatre candidats ont déposé un projet qui remplit ce critère, et ils ont été invités à venir le présenter devant la Commission Recherche : 10 minutes de présentation et 10 minutes de questions permettront de se faire une bonne idée sur les projets, qui sont les suivants, dans l'ordre de présentation.

Tristan Coignard, Plurielles : « Processus de démocratisation et mobilisation politique en Allemagne aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles ». L'objectif est de déposer un ANR FRAL en mars 2024.

Pascale Sardin, CLIMAS : « Les femmes dans les archives littéraires et éditoriales : écrire et traduire au XXe siècle et au début du XXIe siècle ». L'objectif est de déposer un ERC Advanced en mai 2024 ou 2025, selon que P. Sardin obtiendra ou non la délégation CNRS qu'elle a demandée.

Amar Lakel, MICA : « ANACONUM. Analyser les controverses numériques. L'épreuve méthodologique comme dialogue entre les disciplines ». L'objectif est de déposer un ANR AAPG PRC en octobre 2023.

Rémy Chapoulie, Archéosciences Bordeaux : « AIMS – Archaeometry for all in Museums and Sites – De l’archéométrie pour tous au musée et sur site ». L’objectif est de déposer un ANR SAPS.

Les collègues viennent tous présenter leurs projets, et à l’issue de l’ensemble des présentations, la discussion s’engage. N. Jaëck souligne la qualité de tous les projets et rappelle le cadre : il s’agit de financer les projets qui non seulement semblent scientifiquement les plus solides, mais également qui sont les plus susceptibles d’obtenir des projets de recherche de plus grande envergure, la PSE jouant ainsi spécifiquement un rôle de tremplin. On pourra également, pour les projets qu’on ne retiendra pas ici, conseiller les porteurs et les orienter vers les différents volets des prochains AAP PSE, pour ne pas les décourager.

P. Beucé se déclare très convaincue par projet de P. Sardin : il est très clair, il répond parfaitement aux attendus d’internationalisation, il émane d’un groupe émergent. Quant au projet « Anaconum », qu’elle a noté B, elle réitère les réserves déjà exprimées dans le rapport, que la prestation n’a pas permis de lever – le budget n’est pas justifié, le rôle des doctorants et/ou mastérants n’est pas spécifié, le dossier manque de maturation et parfois de clarté, même si la qualité scientifique n’est pas en cause. Sur le dossier « Anaconum », N. Jaëck ajoute un point positif : l’antériorité de la recherche menée par Amar Lakel et son équipe, qui est déjà bien structurée, et qui a obtenu un projet Région sur les mêmes enjeux, ce qui est toujours un point positif dans les dépôts ANR.

E. Jean-Courret dit qu’il a bien consulté les dossiers mais a préféré ne pas lire les évaluations pour conserver une approche neutre : il a regardé la cohérence interne des projets et leur degré d’adéquation aux préconisations du dispositif. En croisant ces deux aspects, il trouve que les dossiers de T. Coignard et P. Sardin sont les plus convaincants. Pour A. Lakel, il souligne un problème d’appropriation de l’équipe et le caractère nébuleux du budget. Pour « AIMS », on a du mal à discerner quelle sera la nature de l’AAP visé, et la dimension scientifique du projet ANR.

O. Le Deuff dit lui aussi son admiration pour le dossier de P. Sardin, son ambition de se lancer dans un ERC Advanced. Il trouve très adaptée l’idée de tenter l’IUF, et souligne que le projet engage une grosse dynamique rassurante. Le projet d’A. Lakel présente effectivement un problème de budget et a tendance à embrasser trop large.

A propos du dossier déposé par R. Chapoulie, M.-C. Lipani trouve qu’il serait dommage ne pas donner un signal favorisant cette approche SAPS. N. Jaëck dit qu’elle continue à trouver très intéressant ce projet qui était déjà présent au PIA, mais elle pense que ce cadre ne lui est pas le mieux adapté : R. Chapoulie aurait pu solliciter la PSE SAPS il y a quelques semaines, et la somme demandée, modeste, aurait très bien pu être accordée dans ce cadre. Par ailleurs les AAP d’envergure que ce dispositif pourrait cibler ne sont soit pas adaptés, soit pas encore sortis – le 1er appel pour un dépôt au mois de juin intervient trop tôt de l’aveu même de M. Chapoulie, le 2nd appel doit être lancé sur les recherches participatives, et le 3^{ème} appel sur les solutions innovantes pour la CSTI, mais on ne sait ni quand exactement, ni quel sera le contenu de l’appel. Pour E. Jean-Courret, le dossier et la présentation de R. Chapoulie ne permettent vraiment pas de bien comprendre la nature scientifique du dossier à déposer par la suite.

B. Collignon partage les avis sur les dossiers de P. Sardin et T. Coignard. Le dossier d’A. Lakel est ambitieux et flou à la fois – comment va -t-il organiser ce qu’il annonce ? Elle ajoute que pour elle, il n’y a pas plus de raison de financer le projet d’A. Lakel plutôt que celui de R. Chapoulie et vice versa. Les deux autres dossiers apparaissent plus solides, et répondent plus précisément aux attentes.

M.-C. Gonzales-Scavino partage le jugement des collègues sur les 4 dossiers, mais pense qu'il peut être intéressant de répartir les fonds et de « semer largement » pour aider les recherches émergentes. Les 4 projets sont à des moments de conception et de maturation différents, mais ne méritent-ils pas pour autant tous un soutien partiel ? La CR pourrait rééquilibrer un peu entre les 4 dossiers pour donner un signal d'approbation et d'encouragement, d'autant que pour elle, le projet d'A. Lakel est très pertinent sur le fond. M.-C. Gonzales-Scavino propose de soutenir symboliquement les deux projets d'A. Lakel et R. Chapoulie – même si elle comprend que tout dépend de la philosophie que la CR souhaite adopter.

E. Jean-Courret répond que cela reviendrait sur les cadres de base que la CR s'est fixés, et puis on ne sait pas si la somme permettrait d'incuber véritablement les projets les mieux appréciés, qui demandent des financements plus lourds et mieux justifiés. F. Hoffmann va dans le même sens : il faut penser au message que l'on souhaite faire passer surtout pour cette première expérience de dispositif d'amorçage, et envoyer un signal à la hauteur. N. Jaëck pense la même chose : ce serait aller à l'inverse de l'objectif que nous nous étions fixé pour ces projets « passerelles ». Dans le cadre de la PSE « projets blancs » qu'il est pour elle très important de conserver, on finance très largement toute la diversité de la recherche, on répartit les moyens ; dans le cadre des projets « passerelles », on s'était justement dit qu'on allait les concentrer sur les projets les plus prometteurs pour décrocher un « gros » projet : un éparpillement manquerait à son avis l'intention majeure de cet appel – et il faudrait amputer les besoins exprimés par les projets les mieux appréciés, ce qui serait contre-productif.

P. Beucé partage tout à fait ces derniers avis. Elle rappelle qu'elle a fait une proposition pour le dossier d'A. Lakel – que les membres ne se rencontrent pas à Paris, mais à Bordeaux, puisqu'ils sont presque tous à Bordeaux : si les deux UR maintiennent leur financement, cela pourrait suffire à lancer le projet. B. Collignon ajoute qu'il pourrait repostuler à ce même dispositif en septembre, une fois le projet un peu mûri, et utiliser les fonds la PSE 2024 dès le mois de janvier 2024, ce qui au fond ne retarderait le projet que de quelques mois.

P. Antolin pense qu'un retour honnête et constructif peut être fait aux deux projets les moins bien « notés » – N. Jaëck le fera, dans un mail individuel, et puis dans ce compte-rendu.

N. Jaëck porte au vote le soutien aux dossiers de T. Coignard et P. Sardin, à la hauteur demandée. Cette proposition est acceptée à l'unanimité sans abstention. P. Sardin recevra donc la somme de 9790 euros, et T. Coignard la somme de 5420 euros, à dépenser avant la fin de l'année civile 2023.

3- Intégrité scientifique : présentation par E. Guilhamon : point reporté à la CR d'avril, parce que la CDUR qui devait se réunir en amont pour discuter du même sujet a été annulée du fait de la mobilisation nationale contre la réforme des retraites. `

4- Désignation des rapporteurs pour l'APP Revues

On affiche et on ajuste la liste des rapporteurs pour les revues qui ont demandé un financement. Comme cela avait été établi en CR, N. Jaëck s'est efforcée de garder l'un des deux rapporteurs qui avait déjà évalué la revue en 2021 (parfois les deux rapporteurs ont quitté la CR et ce sont deux nouvelles personnes qui sont donc proposées).

Pour mettre cette évaluation en contexte, quelques points sont précisés :

Un vote de la CR du 02/03/2023, à la suite d'une réunion préparatoire avec les porteurs de revues, a établi que la PSE Revues 2023 et 2024 serait attribuée sur la base d'un forfait pour fonctionnement courant et/ou éventuellement une allocation pour demande ponctuelle. Les montants des enveloppes n'avaient pas été définis en CR car ils sont fonction du nombre de demandes pour la PSE 2023 et 2024 et de la distribution entre demandes pour fonctionnement courant et demandes pour financement non récurrent.

Les demandes reçues se répartissent comme suit :

- 14 dossiers pour 2023 et 13 dossiers pour 2024.
- 9 dossiers pour financement courant
- 1 dossier pour financement non récurrent, pour 2023 uniquement
- 4 dossiers faisant état des deux besoins (fonctionnement courant et financement particulier non récurrent) – mais seuls deux définissent précisément ce besoin non-récurrent

Dans le formulaire de demande, les porteurs ont été invités à décrire leurs besoins et leurs projets, mais on leur a également demandé d'indiquer, sans doute parce que le formulaire précédent n'a pas été ajusté sur ce point, un montant pour leur demande 2023 et 2024 – ce qui n'était pas prévu ! Nous nous retrouvons donc avec une contrainte contradictoire, que nous aurons à gérer à la CR d'avril : octroyer des forfaits, **et** gérer des demandes aux « frais réels ». N. Jaëck voulait mentionner cette incohérence avant que les rapporteurs n'évaluent scientifiquement la revue – pour anticiper leur étonnement devant l'expression de la demande.

Une lueur d'espoir : cette idée du forfait a eu pour mérite de réguler la demande, tout de même, et la demande de financement est beaucoup mieux cernée que lors des PSE précédentes : les gens ont demandé ce dont ils avaient besoin, comme cela a été préconisé, et n'ont pas demandé quand ils n'avaient pas besoin – quant à la somme totale demandée, elle rentre presque dans l'enveloppe : « autour » de 23000 euros pour 21500 disponibles, quand elle était de 37000 euros en 2021. Donc bon an, mal an, nous allons sans doute pouvoir honorer les demandes « aux frais réels », en étêtant les demandes trop élevées – ou alors proposer plusieurs forfaits si l'on tient absolument à notre vote, ce qui n'est pas le cas de N. Jaëck, et les membres de la CR présents rejettent également cette complication. Mais ce sera une discussion pour la CR d'avril, quand nous aurons pris le temps de voir les dossiers.

Les membres de la CR présents approuvent la méthode : si les sommes demandées entrent à peu près dans la somme disponible, nous pourrions effectivement définir une somme maximale, et ne pas aller au-delà, comme ça aurait été le cas si nous avions fonctionné au forfait – nous étêterons alors les demandes les plus hautes. B. Collignon dit qu'on pourrait en fait se poser la question sur toutes les demandes : ce ne seront pas forcément les plus demandeuses qui seront les moins bien justifiées. E. Jean-Courret, N. Jaëck, P. Antolin, F. Hoffmann, M.-C. Gonzales-Scavino sont d'accord sur le fait qu'il est opportun d'étêter les montants les plus élevés : nous resterions ainsi au moins dans l'esprit dans la philosophie définie, à savoir ne pas considérer que certains ont des besoins structurels beaucoup plus élevés que d'autres.

5- Grille de prélèvements sur les financements extérieurs des projets de recherche

Cette grille de prélèvements des frais sur les projets de recherche avait été mise à jour en juillet 2022, sans opérer de changements structurels mais en opérant un rééquilibrage entre les bénéficiaires et en mettant ces prélèvements en adéquation avec les règlements des financeurs. Cette fois, la grille a été ajustée en fonction des modifications de fonctionnement de l'ANR 2023 : la CR en est donc simplement informée, et la grille se trouve en annexe.

6- Réunions d'information sur les AAP : présentation par la DR, pôle « Projets et partenariats »

Le pôle Projets et Partenariats propose diverses réunions d'information de printemps : N. Jaëck envoie des mails à tous les collègues pour les en informer. Ce calendrier est également montré en CR, et en annexe de ce PV.

7- Questions diverses

B. Collignon informe la CR que les Assises de l'école doctorale auront lieu le 24 mai.

N. Jaëck annonce que le prochain CAC, qui devait se tenir le 6 avril à 14h, sera probablement déplacé parce que le 6 avril est une journée de mobilisation nationale.

Fait à Pessac, le 27/04/23
La Vice-Présidente Recherche
Nathalie Jaëck



Priorité de l'établissement : organiser et soutenir l'édition en science ouverte premier outil de valorisation de la recherche

Offrir des moyens supplémentaires aux revues pour leur **fonctionnement et leurs projets**

Accompagner les porteurs de revues dans **l'amélioration continue de la qualité éditoriale**

Parvenir à une meilleure visibilité de la revue, de l'UR et de l'établissement

Favoriser la pérennité de la revue sur le moyen et long terme

ANNEXES

ANNEXE 1 : AAP Session 3-2023 : « Projets Passerelles »

ANNEXE 2 : Grille de prélèvement sur les financements extérieurs des projets de recherche

ANNEXE 3 : Réunions d'information sur les AAP

ANNEXE 1 : AAP Session 3-2023 : « Projets Passerelles »

Chapoulie	Rémy	ARCHEOSCIENCES BORDEAUX	Archaeometry for all in Museums and Sites : AIMS De l'archéométrie pour tous au musée et sur site	ANR AAP SAPS : SAPS-RA-AI 2023 (Ambitions Innovantes) SAPS RP2 (Recherches Participatives) SAPS MCS (Médiation et Communication Scientifique)	A	A	0,00 €
LAKEL	Amar	MICA	Analyser la controverse numérique. L'épreuve méthodologique comme dialogue entre les disciplines	ANR PRC Axe H.15 : Interfaces : sciences du numérique – sciences humaines et sociales	A	B	0,00 €
Sardin	Pascale	CLIMAS/BIG	Les Femmes dans les archives littéraires et éditoriales : écrire et traduire au XXe siècle et au début du XXIe siècle	ERC Advanced Grant Panel SH6 : The study of the Human past SH6_12 : Gender history SH5 Cultures and Cultural Production SH5_2 Theory and history of literature, comparative literature	A	A	9 790,00 €
COIGNARD	Tristan	PLURIELLES	Processus de démocratisation et mobilisation politique en Allemagne aux 19e et 20e siècles	ANR FRAL Appel à projets franco-allemand en sciences humaines et sociales	A	A	5 420,00 €
Nombre projets	4						15 210,00 €

ANNEXE 2 : Grille de prélèvement sur les financements extérieurs des projets de recherche



**GRILLE DES TAUX DE PRELEVEMENT
SUR LES FINANCEMENTS EXTERIEURS DES PROJETS RECHERCHE
A COMPTER DU 01/01/2023**

	TYPE DE FINANCEMENT	NATURE DU PRELEVEMENT (Taux ou forfait) *	BASE DE CALCUL DU PRELEVEMENT (selon les termes propres au financeur)	REPARTITION DU MONTANT PRELEVE			
				UBM	PSE	UR	
FINANCEMENT PAR SUBVENTION : TAUX DE PRELEVEMENT APPLIQUE PAR LE FINANCEUR	ANR	Frais d'environnement forfaitisés UBM (préciput gestionnaire) (quand UBM est tutelle gestionnaire du projet)	Contrats ≤ 2020 : 4% Contrats 2021 : 10% Contrats 2022 : 10,5% Contrats 2023 : 10,5%	Coûts admissibles	50 % du total des frais d'environnement UBM+UR	50% du total des frais d'environnement UBM+UR	
		Frais d'environnement forfaitisés UR (préciput laboratoire) (quand UBM est tutelle gestionnaire du projet)	Contrats ≤ 2020 : 4% Contrats 2021 : 2% Contrats 2022 : 2,5 % Contrats 2023 : 3 %				
		Frais d'environnement forfaitisés (préciput hébergeur) (quand UBM est hébergeur de l'UR)	Contrats ≤ 2020 : 11% Contrats 2021 : 13% Contrats 2022 : 13,5% + part site : 2% Contrats 2023 : 13,5% + Part site : 3 %				Ensemble des aides attribuées en année N-1 aux UR hébergées par UBM
	Horizon Europe	Pilier 1 : ERC	25 %	Coûts directs	50 %	25%	25%
		Pilier 2 : clusters					
		Pilier 1 : MSCA	Forfait	Management et coûts indirects			
	Autre ** subvention	Taux imposé par le financeur	% prévu par le financeur	Selon les règles du financeur	50 %	25%	25%
		Taux libre autorisé par le financeur	8 %				
		Délégation IUF	4 %	Crédits scientifiques	75%		25%
		Région (AAP ESR)	0%	Non autorisé			

Direction de la Recherche Pôle Projets et Partenariats DR - P2P

- Vous avez un projet de recherche mais ne savez pas comment le financer ?
- Vous n'avez pas de projet précis mais souhaitez en savoir plus sur le mode de financement par Appel A Projets (AAP) ?

Venez découvrir les principales opportunités de financement pour les SHS et rencontrer le Pôle Projets et Partenariats de la Direction de la Recherche qui vous accompagne dans toutes les phases de votre projet de recherche !

Inscription gratuite mais recommandée (pour des raisons d'organisation)

Un programme adapté pour les SHS

- IUF : Un dispositif individuel au service de l'excellence scientifique - jeudi 27 avril 2023 de 12h30 à 14h ([m'inscrire](#))
- Les actions Marie Skłodowska Curie : Encourager la mobilité des chercheurs et mettre en place des réseaux - mardi 9 mai de 12h à 14h ([m'inscrire](#))
- ANR : Les opportunités de l'Appel à Projets Générique (AAPG) - mardi 2 mai 2023 de 12h à 14h et jeudi 11 mai de 10h30 à 12h30 ([m'inscrire](#))
- ERC : Des projets individuels de recherche exploratoire, aux frontières de la connaissance - mardi 16 mai 2023 de 12h30 à 14h ([m'inscrire](#))
- Région Nouvelle-Aquitaine : Quels financements pour la recherche ? - lundi 22 mai de 12h30 à 14h et jeudi 25 mai de 11h à 12h30 ([m'inscrire](#))
- Science Avec et Pour la Société (SAPS) : Quelques pistes pour la recherche de financements - lundi 5 juin 2023 de 12h30 à 14h ([m'inscrire](#))
- *HORIZON EUROPE : Quelle place pour les SHS ? lundi 19 juin ([nous contacter](#))

*Réunion organisée en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche du site bordelais et animée par le PCN (Point de Contact National) Horizon Europe SHS

Contact : projets-recherche@u-bordeaux-montaigne.fr